

cause inconnue ; on fixe cette indemnité à un taux assez bas parce qu'il s'agit d'une sorte de moyen terme, d'un forfait établi par la loi à mi-chemin entre la responsabilité pleine créée par la faute du patron et la responsabilité nulle correspondant à la faute de l'ouvrier ; on adopte une procédure simple, rapide et gratuite ; mais on s'en tient là et on ne cherche pas à prévoir, à garantir, à réglementer par des textes compliqués et par un lourd appareil administratif un autre risque, tout à fait distinct de celui de l'accident, le danger de l'insolvabilité du patron débiteur d'indemnité. C'est pour parer à ce second risque, tout spécial et excessivement faible, que l'Allemagne a imaginé l'assurance obligatoire avec l'énorme et coûteuse machine de ses syndicats industriels. La même préoccupation a poussé en France, la Chambre des Députés à copier plus ou moins servilement le modèle allemand et à greffer sur la réforme de la loi des accidents du travail, réforme relativement simple, une masse de dispositions mal digérées, et confuses, qui ont jusqu'ici empêché la loi d'aboutir, et qui la rendraient abominablement tracassière ou inapplicable si elle finissait par être votée. Les Anglais évitent cet écueil.

Ils ont fait ce qui est reconnu indispensable et il est probable que les deux Chambres simplifieront encore les dispositions contenues dans le projet.

X.

LA BANQUE DE FRANCE

Le roi Louis XIII, dans le courant de l'année 1633, concéda à un sieur Barbier le grand espace qui s'étendait des Fossés-Montmartre à la porte Saint-Honoré. Le dit Barbier devait continuer les fossés et prolonger le mur d'enceinte. Toutefois, en accordant cette concession, le roi se réservait, du côté des Fossés-Montmartre, un très large emplacement qui lui servait, peu après, à faire un don considérable au chancelier Séguier. Le garde des sceaux semble avoir été fort pressé de monnayer la faveur royale, car, le 26 mars 1634, il vendait le terrain à Louis Phélypeaux d'Herbault de La Vrillière, conseiller du Roy et secrétaire de ses commandements, pour la somme de 87,000 francs.

O voit par ce court exposé,—établi d'après les titres de propriété,—que l'hôtel, dont nous allons nous occuper, ne peut avoir été construit

en 1620, ainsi que l'ont écrit tous les auteurs du siècle dernier ; et, après eux, les rares historiens qui, de nos jours, en ont dit quelques mots.

Peu de temps après son acquisition, La Vrillière céda un lot au cardinal de Richelieu, et se réservant, pour lui-même, un emplacement, à l'intersection de ce qui devait être les quartiers Montmartre et Saint-Eustache, en mars 1635, à l'endroit où se terminait l'enceinte, le long des remparts, faisait construire un hôtel. Il s'adressait au plus célèbre et au plus habile architecte, à celui qui, à la même époque, édifiait en tout ou en partie : les Feuillants, l'hôtel de Coislin, l'hôtel d'Aumont, les Minimes, le Val-de-Grâce, etc., à François Mansard. Nous possédons des gravures qui reproduisent le palais élevé par Mansard. On peut,—si l'on excepte la porte démolie et reconstruite sur un autre modèle,—s'en faire une idée assez juste en regardant la Banque de France de la place des Victoires. En effet, les maisons à gauche masquent les constructions récentes, à droite elles dérobent les bâtiments, élevés par le duc de Penthièvre, et la vue s'arrête sur le corps de logis principal, dont l'harmonie et les lignes sont conservées.

Le secrétaire d'Etat, non content d'avoir, avec des écuries qui ne le cédaient qu'à celles de Versailles et de Saint-Germain, un grand jardin intérieur, ajoutait, à l'extrémité de l'aile droite, une galerie destinée à recevoir des peintures de maîtres. Cette galerie, œuvre longue et délicate, était en construction, lorsqu'en 1640, l'ouverture de la rue Neuves-Bons-Enfants,—aujourd'hui rue Radziwill,—coupait le terrain à Mansard. Un autre architecte n'eût sans doute pas remédié à cet accident ; Mansard s'en tira grâce à son audace, et prolongeant la galerie en dehors, au moyen d'une trompe, lui donna par une saillie sur la rue, la largeur qui manquait. Ce tour de force, trop peu connu, fut exécuté par Philippe le Grand. Il fit porter à l'ordonnance deux fois sa montée. Aussi Sauval n'exagérait pas lorsqu'il disait, au siècle suivant, que rien, dans Paris, ne se pouvait opposer à cette partie de l'hôtel, et que c'était peut-être ce qu'il y avait de plus achevé dans toute la France. Le rôle des constructeurs terminé, celui des peintres commençait, et Perrier, au retour de son second voyage d'Italie, couvrait, avec la couleur un peu sombre et la tonalité froide qui lui appartient, les murs de la galerie. L'ouvrage demandait à l'artiste beaucoup de temps ; à

peine y avait-il mis la dernière main qu'il mourait.

Pendant que l'hôtel s'achevait et s'ornait, le quartier Montmartre prenait, chaque jour, une importance plus considérable, et la capitale, de ce côté, se développait très vite. Et ce qui contribuait singulièrement, c'était la création, par le maréchal de la Feuillade, de la place des Victoires. La Vrillière s'en réjouit ; car, chose que l'on a peine à concevoir, son hôtel ne possédait pas de dégagement direct. Les carrosses étaient obligés de tourner, à droite et à gauche, pour rejoindre la rue des Petits-Champs ou celle des Fossés Montmartre. Ni vue, ni sortie : une avenue, menant à la nouvelle place, s'imposait. Mais la prévôté de Paris repoussa les premières demandes ; ce ne fut qu'après la mort du maréchal, dans les dernières années du siècle, qu'on ouvrit la petite rue Percée. Elle est, sous le nom de rue Catinat, restée telle qu'on la traça.

Ce n'est pas le premier occupant.—il eût été un peu vieux,—ni son fils, comme on le prétend communément, mais son petit fils qui, le 4 septembre 1705, vendit l'hôtel à M. Rouillé, maître des requêtes, pour le prix de 350,000 francs. Rouillé n'en jouit pas longtemps, il mourut en 1709, et sa veuve s'en dessaisit, le 8 janvier 1713, au profit de S. A. S. Mgr le comte de Toulouse, fils légitimé de France. En ces huit années, la valeur avait sensiblement augmenté ; le comte de Toulouse payait sa nouvelle résidence 573,940 francs, dans cette somme figuraient les tableaux et quarante-huit orangers.

Le comte de Toulouse est, généralement, représenté comme n'aimant guère son palais, et peu soucieux des séjours à Paris. S'il en est ainsi, en présence des embellissements qu'il apporte à l'hôtel, on peut se demander ce qu'il eût fait s'il avait aimé la capitale ? Des transformations s'affirmaient nécessaires. On arrivait à l'époque où les grands appartements cèdent la place aux cabinets, et à un prince élevé dans les demeures royales il fallait de nombreuses commodités. Robert de Cotte fut chargé des embellissements en général. Les peintures de Perrier, s'effritant et s'abîmant, Vien travailla dans la galerie qui renfermait trois tableaux du Guerchin, un de Véronèse, un du Poussin, un du Guide. Il faudrait des pages entières pour donner une idée de la richesse du palais. Contentons-nous de citer les portraits de Louis XIII